

DE L'ENSEIGNANT CONFIRMÉ DE LA ZEP À L'APPRENTI COORDONNATEUR DU REP

La complexité du rôle de coordonnateur varie d'un Réseau d'Éducation Prioritaire (REP) à l'autre, ce qui nous a amené à nous intéresser aux parcours singuliers d'entrée en fonction de trois enseignants de l'agglomération lyonnaise. Celle-ci compte 26 REP et (donc) 26 coordonnateurs. Au niveau national, le cadre institutionnel définit les grandes lignes de la fonction du coordonnateur¹ qui sont ensuite précisées par les politiques rectorales et départementales. « La réussite de tous les élèves » reste un objectif partagé par tous. Carole est professeur d'EPS et a pris ses fonctions à la rentrée 2003 comme coordonnatrice du REP dont dépend son collègue de la banlieue lyonnaise. Directrice d'école primaire, Laure coordonne l'un des REP de Lyon. Faute de candidats, Marc a été coopté pour coordonner un réseau voisin de celui où il exerce comme directeur d'école. Tous les trois sont des enseignants confirmés. En devenant coordonnateur, ils ont en charge de nouvelles fonctions et leur statut se complexifie. Les relations professionnelles évoluent et se transforment. Le temps et l'espace professionnels se réorganisent. De nouvelles compétences sont à acquérir pour accomplir de nouvelles tâches. Dans ce département, devenir coordonnateur c'est rester sur son poste à mi-temps, ce qui nécessite un nouvel équilibre. Laure compose : « *Quand je vais voir les gens, bien sûr, je fais mon travail de coordonnateur, mais en même temps, on me pose des questions sur la direction car je suis directrice!* » Carole a tranché : « *Le prof d'EPS va travailler le lundi et le mercredi et je suis coordonnatrice le reste de la semaine. Mais c'est pas un mi-temps, les 10 heures je les ai déjà faites le mardi.* »

Le métier de coordonnateur se précise en fonction des réalités locales dans le groupe de pilotage et s'apprend dans l'animation du réseau d'éducation prioritaire.

LE GROUPE DE PILOTAGE

Le trio de base est l'inspecteur éducation nationale (IEN) en charge de la circonscription, le principal du collège et le coordonnateur. L'IEN ou le chef d'établissement assume le rôle de responsable sous l'autorité duquel le coordonnateur exerce sa fonction. L'entente au sein du groupe est présentée comme une facilité de travail,

ce qui est une autre manière de dire que les sources de tensions sont nombreuses. Carole apprécie d'avoir un comité de pilotage qui se réunit tous les mois et demi : « *C'est un fonctionnement très pratique, un moment où on fait un bilan et où on met en place un projet s'il y a lieu.* » Finalement le groupe de pilotage réuni en comité est une instance décisionnelle qui oriente les actions à développer par le truchement du coordonnateur. Dans le réseau de Laure, il n'en existe pas, ce qui lui impose de multiplier les rencontres pour pouvoir fonctionner.

Le réseau d'éducation prioritaire porte intrinsèquement les composantes 1^{er} et 2nd degrés et leur liaison. Pour le coordonnateur issu de l'un des degrés, la difficulté consiste à réussir à travailler avec ses collègues de l'autre. Pour cela, soit l'IEN, soit le principal du collège, installe le coordonnateur dans sa circonscription ou dans son établissement.

L'ANIMATION DU REP

L'arrivée de ces nouveaux coordonnateurs lyonnais est en phase avec le calendrier scolaire mais rarement avec l'alpha du contrat de réussite, fil conducteur de leur action. La prise de fonction débute par une approche de leur environnement professionnel, dans la continuité d'actions programmées : accueil des nouveaux enseignants de la ZEP, organisation du stage de REP... C'est dans ce contexte qu'ils doivent créer leurs repères humains, spatio-temporels, logistico-administratifs. Il s'agit d'identifier l'ensemble de leurs partenaires avec un nouveau point de vue, celui du coordonnateur, et d'être identifié et reconnu par eux comme coordonnateur. Ce sont des mises en place dynamiques et complexes. Pour ces trois coordonnateurs de l'Académie de Lyon, l'accompagnement du Centre Michel Delay qui est le CAREP² est une aide efficace et rassurante pour les aspects relationnels et de formation. Sur le plan administratif, le premier est aidé par le pilote du réseau. La seconde, avertie suffisamment tôt de sa nomination a pu travailler avec sa collègue partante et être aidée par un aide-éducateur expérimenté sur le réseau. La troisième regrette de perdre autant de temps pour s'organiser alors qu'il aurait été si simple d'avoir un temps

de préparation au mois de juin et les documents utiles à sa disposition. Pour tous, les contraintes de gestion du temps changent car il faut maintenant prendre en compte le temps/classe avec les élèves, le temps/école avec les collègues enseignants, le temps/contrat de réussite sur 3 ans avec le groupe de pilotage. C'est une composition subtile à réaliser.

Le rôle de coordonnateur appelle des compétences en formation. En contact avec les équipes dans leur école ou leur établissement, le coordonnateur est quotidiennement sollicité sur le plan pédagogique. Au cours de l'élaboration du contrat de réussite, il doit recenser les besoins en formation à partir desquels se conçoivent, se construisent et s'animent les stages de réseau. Autant d'actions qui mettent le coordonnateur dans des postures paradoxales puisque « *le coordonnateur n'est pas formateur* » comme le signale Marc tandis que Carole ne sait pas bien « *de quel côté il faut se placer au moment des stages* ».

Le coordonnateur est aussi responsable de la communication au sein du réseau. Sa mission consiste à traiter l'information, la hiérarchiser, la présenter sous une forme choisie prenant ainsi en compte des partenaires qui ne partagent pas forcément les mêmes références éducatives, culturelles ou même professionnelles. Cette tâche est un métier à part entière pour laquelle, sans formation aucune, le coordonnateur se démène : « *L'aboutissement du travail d'un coordonnateur, c'est quand les différents partenaires qu'ils soient éducation nationale ou mairie ou DSU se disent qu'ils peuvent appeler la coordonnatrice du REP parce qu'elle aura un moment à leur consacrer, une réponse à leur donner et puis qu'elle pourra faire le lien ensuite* » conclut Carole.

Marie-Odile MAIRE SANDOZ,
INRP-CAS

1. BOEN n° 33, circulaire n° 2003-133 du 1-9-2003

2. CAREP, Centre Académique de Ressources pour l'Éducation Prioritaire